

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

États financiers annuels audités – 2021

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date



NEXTEDGE
CAPITAL

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière.....	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
État de la situation financière	5
État du résultat global	6
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7
Tableau des flux de trésorerie	8
Notes des états financiers	9
Renseignements généraux.....	13

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Next Edge Capital Corp. (le «gestionnaire») est responsable des états financiers de Veritas Next Edge Premium Yield Fund (le «Fonds») et de toute l'information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de Next Edge Capital Corp. à titre de gestionnaire et fiduciaire. Ils ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et, le cas échéant, reflètent les jugements et les meilleures estimations de la direction.

La direction a mis en place des systèmes de contrôle interne afin de fournir l'assurance que les actifs sont protégés contre toute perte ou utilisation non autorisée et de produire des livres comptables fiables pour la préparation de l'information financière. Les systèmes de contrôle interne permettent à la direction de s'acquitter de ses responsabilités en matière d'intégrité des états financiers.

Le gestionnaire reconnaît qu'il est responsable de gérer les activités du Fonds dans l'intérêt supérieur des porteurs de parts.

Respectueusement,



Robert Anton
Président



David Scobie
Chef de l'exploitation

Next Edge Capital Corp.
Le 31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de
Veritas Next Edge Premium Yield Fund (le «Fonds»)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et l'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS»).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.v.c.r.l.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 31 mars 2022

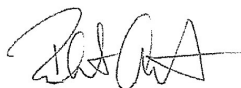


Veritas Next Edge Premium Yield Fund

État de la situation financière

Au 31 décembre	Notes	2021
ACTIF		
Trésorerie		10
Total de l'actif		10
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		10
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A		10
		10
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie		
Catégorie A		1
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Catégorie A		10

Approuvé par Next Edge Capital Corp.



Robert Anton
Président



David Scobie
Chef de l'exploitation

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

État du résultat global

Pour la période du 15 octobre au 31 décembre	Notes	2021
Produits		
Revenu d'intérêts aux fins de distribution		-
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets		-
Charges au titre des actifs (passifs) financiers vendus à découvert		-
Profit net réalisé à la vente de placements		-
Variation nette de la (moins-value) plus-value latente des placements		-
(Perte nette) profit net sur les placements		-
Total (de la perte) des produits		-
Charges		
Frais de gestion		-
Frais d'administration		-
Coûts de transaction		-
Total des charges		-
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		-
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A		-
		-
Nombre moyen de parts en circulation		
Catégorie A		1
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Catégorie A		-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour la période du 15 octobre au 31 décembre

2021

Catégorie A

Au début de la période	-
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	-
Produit et contrepartie au titre de l'émission de parts	10
Contrepartie versée pour le rachat de parts	-
À la fin de la période	10

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Tableau des flux de trésorerie

Pour la période du 2 novembre au 31 décembre

2021

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

-

Ajustements de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

(Profit net réalisé) perte nette réalisée à la vente de placements et de dérivés

-

Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés

-

Coûts de transaction

-

Produit de la vente de placements et de l'échéance de placements et de dérivés

-

Achat de placements et de dérivés

-

(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir

-

(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir

-

Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer

-

Augmentation (diminution) des frais d'administration à payer

-

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

-

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Produit de l'émission de parts rachetables

10

Montant versé au rachat de parts rachetables

-

Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement

10

Perte de change sur la trésorerie et les autres actifs nets

-

(Diminution) augmentation nette de la trésorerie

10

Trésorerie au début de la période

-

Trésorerie à la fin de la période

10

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes des états financiers

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS

Veritas Next Edge Premium Yield Fund (le «Fonds») est un fonds commun de placement constitué comme une fiducie sous le régime des lois de la province d'Ontario et régi selon une déclaration de fiducie datée du 15 octobre 2021. Le Fonds est divisé en parts de participation («parts») qui représentent une participation dans le Fonds détenue par des porteurs de parts. Le Fonds compte trois catégories de parts : les parts de catégorie A, les parts de catégorie F et les parts de catégorie I. Le Fonds peut offrir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Toutes les catégories de parts du Fonds sont rachetables au gré des porteurs de parts. Chaque catégorie de parts est destinée à un type différent d'investisseurs. Toutes les catégories de parts ont les mêmes stratégies et restrictions en matière de placement, mais sont différentes en ce qui a trait à une ou plusieurs caractéristiques, notamment les frais de gestion, les charges, les frais de rachat, les commissions ou les distributions. La valeur liquidative par part de chacune des catégories est différente en raison des frais, des charges et des distributions attribuables qui varient selon les catégories de parts.

L'objectif de placement du Fonds est de générer une croissance du capital et des revenus à long terme en investissant principalement dans les titres de participation d'émetteurs canadiens et de verser des distributions en espèces mensuelles. Le Fonds utilisera des stratégies de vente d'options couvertes pour améliorer le rendement de son portefeuille de placements.

Le Fonds vise à atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans un portefeuille de titres choisis par Veritas Asset Management Inc. («Veritas») à partir de résultats de recherche indépendants sur le marché des titres fournis par Veritas Investment Research Corporation, société du même groupe (le «portefeuille Veritas»).

Au 31 décembre 2021, le Fonds n'avait pas commencé à investir conformément à son objectif de placement. Le sous-conseiller du Fonds est Veritas Asset Management Inc. (le «sous-conseiller»).

Le Fonds est géré par Next Edge Capital Corp. (le «gestionnaire»). Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire, l'agent chargé de la tenue des registres, l'agent des transferts et l'agent d'évaluation du Fonds. Le siège social du Fonds est situé au 1, Toronto Street, bureau 200, Toronto (Ontario) Canada, M5C 2V6.

Les états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 31 mars 2022.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, le Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

En appliquant les IFRS, la direction peut faire des estimations et émettre des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Fonds.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes des états financiers (suite)

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités. Le rendement du Fonds est évalué et ses liquidités sont gérées en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, conditions et événements sous-jacents. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens.

La juste valeur des placements de portefeuille, des avoirs et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie dans la monnaie de présentation du Fonds au taux de change de clôture en vigueur à la date d'évaluation. Les produits, les charges et les opérations de placement en devises sont convertis dans la monnaie de présentation du Fonds au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations.

Les profits et pertes de change se rapportant à la trésorerie et aux montants à recevoir et à payer sont présentés à titre de «Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets», et les profits et pertes de change se rapportant aux instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction ou à la JVRN sont présentés sous les postes «Profit net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements» et «Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements» dans l'état du résultat global.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est classé dans les passifs financiers et est rachetable au gré du porteur de parts à des prix basés sur la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Les montants sont constamment évalués à leur valeur de rachat.

La valeur liquidative à la clôture de chaque jour ouvrable ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, du jour ouvrable suivant ou à toute autre date déterminée par le gestionnaire (une «date d'évaluation») est obtenue par l'agent d'évaluation selon la juste valeur de l'actif du Fonds à ce moment-là, moins le montant total de son passif, compte non tenu des passifs attribuables aux porteurs de parts rachetables. La valeur liquidative par part de toute catégorie de parts du Fonds pour une date d'évaluation est obtenue en divisant la juste valeur de l'actif du Fonds à ce moment-là, moins le montant total de son passif (compte non tenu des passifs attribuables aux porteurs de parts rachetables) dans chaque cas étant attribuable à la catégorie de parts, par le nombre total de parts de la catégorie en circulation lorsque le calcul est effectué à la date d'évaluation, et en arrondissant le résultat obtenu à la quatrième décimale au plus.

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant équivalant à la valeur liquidative par part, à la date de l'opération. Les parts sont rachetables au gré des porteurs de parts à leur valeur liquidative par part à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, le nombre de parts émises et en circulation est réduit et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminué de la valeur liquidative correspondante à la date de rachat.

Le calcul de la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables («actif net») aux fins des états financiers selon les IFRS est conforme au calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes des états financiers (suite)

Gestion du capital

Les parts émises et en circulation forment le capital du Fonds. Les porteurs de parts ont droit à une distribution lorsqu'ils détiennent des parts du Fonds à la date de clôture des registres relative à cette distribution. Le gestionnaire gère l'actif du portefeuille du Fonds conformément à l'objectif de placement du Fonds, y compris la gestion des liquidités de celui-ci.

Imposition

Le Fonds est une fiducie d'investissement à participation unitaire en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la «Loi de l'impôt»). La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le revenu. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le revenu, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

4. IMPÔTS SUR LE REVENU

Le Fonds répond à la définition de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens donné à ce terme par la Loi de l'impôt, et le Fonds présentera valablement une demande en vue d'obtenir le statut de placement enregistré à l'Agence du revenu du Canada.

Chaque année d'imposition, le Fonds est assujéti à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt sur son revenu pour l'exercice, y compris les gains en capital imposables nets réalisés, déduction faite de la tranche de ces gains qu'il déduit au titre des montants payés ou payables aux porteurs de parts (que ce soit en espèces ou en parts) au cours de l'exercice. Un montant est considéré comme payable aux porteurs de parts dans l'année d'imposition si le Fonds le paie au cours de l'exercice ou si les porteurs de parts ont le droit au cours de l'année d'en exiger le paiement. Le Fonds prévoit distribuer chaque année, aux fins de l'impôt, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets, ce qui lui permet de déduire des montants suffisants pour n'avoir à payer au cours de l'année, en règle générale, aucun impôt sur le revenu non remboursable en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Pour chaque année d'imposition au cours de laquelle il est une fiducie d'investissement à participation unitaire aux fins de la Loi de l'impôt, le Fonds a le droit de réduire l'impôt qu'il doit payer (de recevoir un remboursement à cet égard), le cas échéant, sur ses gains en capital nets réalisés selon un montant établi en vertu de la Loi de l'impôt en fonction des rachats de parts effectués au cours de l'exercice (le «remboursement au titre des gains en capital»). Le remboursement au titre des gains en capital dans une année d'imposition donnée pourrait ne pas être suffisant pour compenser entièrement l'impôt que le Fonds doit payer dans l'année d'imposition par suite de la disposition de titres en ce qui a trait aux rachats de parts.

Si le Fonds réalise un revenu aux fins de l'impôt en sus des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts au cours de l'exercice et des gains en capital nets réalisés du Fonds, l'impôt y afférent pourrait être recouvré par le Fonds au cours de l'exercice en vertu des dispositions relatives au remboursement au titre des gains en capital de la Loi de l'impôt, de sorte que, de façon générale, le Fonds n'aurait pas à payer d'impôt sur le revenu aux termes de la partie I de la Loi de l'impôt.

Au 31 décembre 2021, le Fonds n'avait aucune perte en capital et aucune perte autre qu'en capital aux fins fiscales.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes des états financiers (suite)

5. FRAIS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Frais de gestion annuels (% de la valeur liquidative de la catégorie du Fonds)	
Catégorie	Frais de gestion^{1, 2}
Parts de catégorie A	1,80 %
Parts de catégorie F	0,80 %
Part de catégorie I	Des frais de gestion négociés versés directement à NextEdge (d'un maximum de 0,80 %)

1. Majorés de la TVH applicable.
2. À son gré, le gestionnaire peut à l'occasion renoncer à une partie des frais de gestion, ce qui donne lieu à une réduction des frais de gestion imputés. S'il renonce à une partie des frais de gestion, le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin à cette renonciation en tout temps et sans préavis aux porteurs de parts ni consentement de ceux-ci.

Au 31 décembre 2021, le gestionnaire a souscrit une part de catégorie A du Fonds pour une contrepartie de 10 \$. Par conséquent, il détient toutes les parts émises et en circulation du Fonds. Le Fonds versera au gestionnaire des frais de gestion, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous, selon la valeur liquidative quotidienne moyenne des parts de la catégorie applicable. Les frais de gestion, majorés de la TVH applicable, sont cumulés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu.

Le Fonds paie ses propres frais d'exploitation. Ces frais incluent, mais sans s'y limiter, les courtages, les taxes, les honoraires d'audit, les honoraires d'avocat, les frais de garde, la rémunération de l'agent des transferts et de l'agent chargé de la tenue des registres, les honoraires du fiduciaire et les frais de dépôt, les frais d'intérêt, les frais d'administration, les frais de participation des organismes de réglementation, les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports financiers ou aux autres rapports destinés aux investisseurs, ainsi qu'aux prospectus.

Le président du comité d'examen indépendant touche actuellement une rétribution annuelle de 12 000 \$, et les autres membres du comité d'examen indépendant touchent actuellement une rétribution annuelle de 9 000 \$, majorée du remboursement de leurs frais. La rétribution et les frais des membres du comité d'examen indépendant seront réglés par le gestionnaire des Fonds au prorata en fonction du temps qui a été consacré aux activités de chaque Fonds par le gestionnaire.

À son gré, le gestionnaire peut à l'occasion payer la totalité ou une partie des frais supplémentaires qui seraient autrement payables par le Fonds.

Chaque catégorie de parts est responsable de régler les charges qui lui sont spécifiquement liées et une partie proportionnelle des charges qui sont communes à toutes les catégories de parts.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Renseignements généraux

GESTIONNAIRE ET PRINCIPAL DISTRIBUTEUR

Next Edge Capital Corp.
1, Toronto Street, bureau 200
Toronto (Ontario) M5C 2V6

Téléphone : 416-775-3600
Télécopieur : 416-775-3601
Sans frais : 1-877-860-1080

www.nextedgecapital.com

DÉPOSITAIRE, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT D'ÉVALUATION

Fiducie RBC Services aux investisseurs
155, Wellington Street West
Toronto (Ontario) M5V 3H6

www.rbcits.com

AUDITEURS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
100, Adelaide Street West, C. P. 1
Toronto (Ontario) M5H 0B3

www.ey.com/ca/fr

CONSEILLER JURIDIQUE

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
333, Bay Street, bureau 2400
Toronto (Ontario) M5H 2T6

www.fasken.com

SOUS-CONSEILLER

Veritas Asset Management Inc.
100 Wellington Street West
Tour TD Ouest, bureau 3110, C. P. 80
Toronto (Ontario) M5K 1E7

<https://veritasfunds.com>

COURTIER

BMO Marchés des capitaux – Courtage de
premier ordre
100 Kig Street West, 6^e étage
Toronto (Ontario) M5X 1H3

www.bmocm.com

Next Edge Capital Corp.
1 Toronto St., Suite 200
Toronto, ON M5C 2V6

Tel: 416 775-3600
Fax: 416 775-3601

www.nextedgecapital.com